

Mémoire de Greenpeace

Présenté à la Commission sur l'économie et le travail
de l'Assemblée nationale du Québec

Lors des consultations sur le document de travail intitulé *L'occupation du territoire
forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts*

30 Octobre 2008

Par Mélissa Filion
Responsable de campagne forêt boréale, Greenpeace Québec

454 rue Laurier Est, 3^e étage, Montréal, H2J 1E7
melissa.filion@yto.greenpeace.org (514) 933-0021 poste 12

1. Mission et mandat de Greenpeace

Greenpeace est une organisation militante indépendante qui utilise la confrontation créative et non violente pour dénoncer les problèmes environnementaux mondiaux et propose des solutions afin d'assurer à tous un avenir écologique et pacifique.

Greenpeace a été fondée au Canada en 1971 et nous avons depuis ouvert des bureaux dans plus de 35 pays répartis sur les cinq continents. Nos représentants assistent à la majorité des conférences mondiales sur l'environnement et notre organisation est reconnue par les Nations Unies. Greenpeace compte près de 30 000 membres au Québec, 80 000 membres au Canada et plus de 2,5 millions dans le monde.

Greenpeace fait campagnes pour la protection des forêts anciennes et intactes à travers le monde, notamment dans les plus importantes régions forestières telles que l'Amazonie brésilienne, la forêt du Congo, de l'Indonésie, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des îles Solomon, de Thaïlande, du Mexique, du Chili, de l'Argentine, de la Finlande, de la Suède, de la Norvège, de la Russie, des États-Unis, en Colombie-Britannique et, évidemment, au Québec, dans le but de préserver la forêt boréale.

2. Introduction

Greenpeace met en place au Québec des campagnes uniques dans le but de sensibiliser le public ainsi que les acteurs des marchés internationaux à la nécessité de protéger la forêt boréale québécoise. À certains égards, ces moyens de pression peuvent avoir un impact sur l'activité économique et l'image du secteur forestier québécois.

Bien que Greenpeace apprécie sa chance de communiquer directement ses préoccupations aux membres de la commission, l'organisation déplore le fait que très peu, voir même aucune des recommandations de groupes écologistes formulées lors des consultations sur le *Livre Vert*, n'aient été retenues dans le document de travail intitulé *L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts*. Greenpeace souligne par ailleurs que la majorité des enjeux environnementaux dont devraient débattre les Québécois en Commission parlementaire sont évincés du document de travail. Ils seront l'objet d'une éventuelle stratégie d'aménagement durable des forêts. Aucune consultation publique n'est prévue pour l'instant à l'égard de cette stratégie. Devons-nous y voir une tactique pour éviter de débattre des grands enjeux environnementaux entourant la refonte du régime forestier?

Or, du point de vue de Greenpeace, la solidité du régime forestier dépendra de sa capacité à maintenir l'intégrité écologique des forêts, de sa façon de mettre en place une protection adéquate des forêts intactes ainsi qu'un véritable aménagement écosystémique. Greenpeace réitère que ces étapes sont incontournables pour arriver à une plus grande reconnaissance du régime forestier québécois, notamment sur la scène mondiale.

Greenpeace attend du gouvernement québécois qu'il statue clairement sa volonté de conserver les dernières forêts intactes de la province. La situation contraire entraînerait la destruction irréversible d'un patrimoine mondial et une confrontation soutenue entre Greenpeace et certaines entreprises forestières québécoises. C'est suivant ce cadre de référence que nous précisons nos recommandations à l'égard du document de travail.

3. Résumé des recommandations de Greenpeace

- Greenpeace est d'avis qu'il faut déterminer ce qui doit être protégé en forêt boréale avant toute allocation de ressources et que l'exploitation de ces ressources allouées garantisse des emplois durables pour les générations à venir.
- Greenpeace est d'avis que c'est en consultant une équipe de scientifiques crédibles et indépendants que nous pourrions déterminer ce qui doit être protégé.
- *Greenpeace est d'avis que la stratégie d'aménagement durable devrait être soumise à des consultations publiques et rendue publique avant l'adoption du nouveau régime forestier.*
- *Greenpeace est d'avis qu'avant d'instaurer un zonage du territoire forestier et de déterminer des territoires d'aménagement intensif et de ligniculture, le gouvernement doit préalablement définir ce qui doit être protégé en forêt boréale au Québec. Ainsi, s'il veut réellement mettre en place un aménagement durable des forêts, dans une approche écosystémique, le gouvernement doit d'abord s'assurer qu'une équipe de scientifiques, indépendante et crédible, soit utilisée pour définir les proportions et les territoires sous conservation, sous aménagement écosystémique et sous aménagement intensif.*
- *Greenpeace est d'avis que le gouvernement doit maintenir l'actuelle limite nordique des attributions.*
- *Greenpeace rappelle que si le gouvernement veut réellement mettre en place un aménagement durable des forêts, dans une approche écosystémique, il doit d'abord s'assurer qu'une équipe de scientifiques, indépendante et crédible, soit utilisée pour définir les proportions et les territoires sous conservation, sous aménagement écosystémique et sous aménagement intensif.*
- *Greenpeace est d'avis que le gouvernement devrait donner la préférence à la certification FSC quand viendra le temps d'exiger aux sociétés d'aménagement et aux entreprises d'aménagement la réalisation des interventions forestières certifiées.*
- *Greenpeace est d'avis que le gouvernement doit mettre en réserve dès maintenant de vastes territoires de forêts intactes, dans le but de créer de vastes aires protégées, interconnectées, permettant la migration des espèces pour permettre une meilleure adaptation aux changements climatiques.*

- *Greenpeace recommande au gouvernement de permettre la production des bioénergies ou biocarburants à partir de cultures qui :*
 - *Ne causent pas de dommages aux écosystèmes intacts;*
 - *Ne menacent pas la biodiversité;*
 - *Ne se font pas avec des espèces invasives;*
 - *Préservent la santé biologique des sols et ne les exposent pas à l'érosion;*
 - *Conservent les ressources en eaux.*

4. La stabilité économique du secteur forestier québécois tributaire d'une vision claire pour la préservation des forêts intactes

Greenpeace est d'avis que la refonte du régime forestier et la crise économique sont un moment opportun pour un changement de paradigme. Pour passer d'une vision industrielle, où la forêt est une réserve de bois à une autre vision, à une vision plus globale, où la forêt est un écosystème complexe permettant, quand son intégrité écologique est maintenue, une multitude d'utilisations.

Il va sans dire que Greenpeace soulève des interrogations sur la rapidité à laquelle disparaissent les grandes forêts intactes du Québec. Cette dégradation est notamment documentée dans le mémoire de Greenpeace sur le *Livre Vert* de même que dans le rapport de la commission Coulombe.

Afin d'éviter la destruction de ce qu'il reste de forêts intactes au Québec et de garantir des emplois durables pour les générations à venir, Greenpeace empresse le gouvernement de ne pas répéter les mêmes erreurs que dans le passé. Une des plus grandes failles du régime instauré dans les années 1980 demeure dans le fait indéniable que la majorité de la ressource forestière ait été allouée aux industriels. Une fois ces droits de coupes alloués, il a fallu se livrer à des négociations difficiles pour pouvoir définir des zones à conserver. « La mise en place d'aires protégées représentatives et fonctionnelles se bute constamment aux multiples usages industriels auxquels on accorde la priorité ⁱ ».

Greenpeace propose de renverser le mode actuel de planification et de s'assurer de la présence d'un réseau d'aires protégées représentatif, adéquat et de dimension suffisante AVANT toute allocation de ressourcesⁱⁱ. L'organisation estime essentiel que la diversité présente dans les écosystèmes forestiers intacts soit préservée, selon le **principe de précaution**. Le principe de précaution trouve toute sa signification lorsque l'on fait face à des risques de dommages graves et **irréversibles**. Dans un tel cas, il convient d'agir et de mettre de côté l'incertitude scientifique.

- **Greenpeace est d'avis qu'il faut déterminer ce qui doit être protégé en forêt boréale avant toute allocation de ressources et que l'exploitation de ces ressources allouées garantisse des emplois durables pour les générations à venir.**
- **Greenpeace est d'avis que c'est en consultant une équipe de scientifiques crédibles et indépendants que nous pourrions déterminer ce qui doit être protégé.**

La protection des forêts intactes est sous-estimée dans le document de travail, voire ignorée. Pourtant, c'est un enjeu de plus en plus incontournable dans l'élaboration de politiques publiques liées à la gestion du territoire.

L'approche voulant donner préséance à la préservation des forêts intactes est actuellement mise en application en Argentine. En annexe, vous trouverez une copie de l'article de loi 26,331, de l'Argentine, adoptée en 2007. Cet article applique le principe de précaution, qui se concrétise par les mesures suivantes :

- un moratoire d'un an sur tout nouveau développement en forêt le temps de déterminer ce qui doit être préservé, qui vise à déterminer les zones de conservation prioritaire et d'éviter la fragmentation et la dégradation des forêts primaires intactes et des forêts secondaires qui obligent l'état à réaliser des études d'impacts environnementaux et des audiences publiques avant d'autoriser tout projet de déboisement.

Cette vision est d'autant plus importante dans le contexte environnemental actuel, parce que le réchauffement peut avoir des effets importants sur les écosystèmes forestiers, parce que les forêts intactes permettent une plus grande adaptation face aux conséquences des changements climatiques et finalement parce que les forêts intactes permettent d'atténuer le phénomène du réchauffement planétaire.

Du point de vue de Greenpeace, ce n'est qu'en se dotant d'une vision pour la protection des forêts intactes et d'un réel aménagement écosystémique qui peut aussi garantir des emplois stables pour aujourd'hui et les générations à venir que le gouvernement pourra commencer à regagner la confiance du public, des régions et obtenir, pour sa gestion forestière, une reconnaissance à l'échelle mondiale.

5. La stratégie d'aménagement durable des forêts

5.1 Manque de transparence

Dans le document de travail, nous apprenons que le gouvernement propose l'adoption d'une stratégie de développement durable des forêts. Or, toute discussion entourant les enjeux compris dans cette stratégie ont été évincés dans l'actuelle consultation. Le document de travail ne donne aucun détail quant aux superficies sous zonage, aux superficies allouées à l'aménagement intensif, aux superficies où sera pratiquée la ligniculture, ni aucune précision quand aux balises encadrant ce type d'aménagement qui comporte des changements importants de composition des écosystèmes. Prévoit-on réintroduire l'usage de phytocide et de pesticide en forêt? Accepterons-nous que des arbres OGM soient utilisés en milieu naturel? Toutes réponses à ces questions viendront seulement après l'adoption d'une nouvelle réforme forestière.

La tactique du gouvernement nous semble claire. Le gouvernement vise d'abord à obtenir le champ libre pour l'adoption de sa loi réformant le régime forestier, et éviter des débats environnementaux qui sont pourtant justifiés. Ce n'est que par la suite que sera POSSIBLEMENT dévoilée sa stratégie d'aménagement durable des forêts.

On peut lire en page 15 du document de travail que le «nouveau régime pourrait prévoir l'adoption, par le ministre, d'une stratégie d'aménagement durable des forêts établie sur la base d'une approche écosystémique et d'une gestion intégrée des ressources et du territoire ». Bref, il n'y a aucune garantie que le régime adopte une telle stratégie!

5.2 Pas de consultation

Qui plus est, en ne donnant aucune précision quant aux détails de sa stratégie d'aménagement durable des forêts, le gouvernement n'a pas seulement évacué les enjeux environnementaux de l'actuelle consultation, mais il ne prévoit pas consulter les différents intervenants de la société civile quant à cette stratégie.

On peut lire, toujours en page 15, que « la stratégie devrait être rendue publique et elle pourrait faire l'objet d'une révision si le ministre l'estimait nécessaire afin de favoriser davantage l'aménagement durable».

- *Greenpeace est d'avis que la stratégie d'aménagement durable devrait être soumise à des consultations publiques et rendue publique avant l'adoption du nouveau régime forestier.*

5.3 Zonage et sylviculture intensive

Greenpeace déplore le fait que le document de travail occulte l'intention du gouvernement quant au zonage forestier. Si l'on tient compte des détails du zonage proposé dans le *Livre vert*, on est tenté de voir rouge. Le gouvernement visait alors à définir un nouveau statut de développement de territoire permanent, l'aménagement intensif, et ce, sur approximativement 30 % du territoire forestier productif. D'une part, cette proportion n'est basée sur aucune donnée scientifique. Par ailleurs, elle est fort disproportionnelle quand on la compare à la proportion de territoires visés en aires protégées, 8%.

- *Greenpeace est d'avis qu'avant d'instaurer un zonage du territoire forestier et de déterminer des territoires d'aménagement intensif et de ligniculture, le gouvernement doit préalablement définir ce qui doit être protégé en forêt boréale au Québec. Ainsi, s'il veut réellement mettre en place un aménagement durable des forêts, dans une approche écosystémique, le gouvernement doit d'abord s'assurer qu'une équipe de scientifiques, indépendante et crédible, soit utilisée pour définir les proportions et les territoires sous conservation, sous aménagement écosystémique et sous aménagement intensif.*

5.4 Limite nordique

À propos de la limite nordique des attributions, le rapport Coulombe reconnaît que cette limite offre une certaine mesure de protection : « En établissant une limite nordique pour l'attribution de volume de bois à des fins commerciales en 2000, le gouvernement adoptait une importante mesure de protection. Ainsi, plusieurs écosystèmes forestiers québécois considérés comme fragiles ont été exclus de l'exploitation forestière. »

- *Greenpeace est d'avis que le gouvernement doit maintenir l'actuelle limite nordique des attributions.*

5.5 Aménagement écosystémique

À propos de l'aménagement écosystémique qui était au cœur du virage proposé par Coulombe, les mots sont présent dans le document de travail, mais outre une brève phrase en page 16 pour décrire son objectif, le gouvernement ne précise pas les moyens qu'il utilisera pour mettre en place ce type d'aménagement sur l'ensemble des unités d'aménagement vouées à la production ligneuse.

Greenpeace est d'avis qu'il faudrait adopter la définition utilisée par Coulombe : « un concept d'aménagement forestier ayant comme objectif de satisfaire un ensemble de valeurs et de besoins humains en s'appuyant sur les processus et les fonctions de l'écosystème et en maintenant son intégritéⁱⁱⁱ ».

Selon Greenpeace, un réel virage vers l'aménagement écosystémique passe par le maintien de l'intégrité écologique des écosystèmes et par la protection des forêts intactes puisque l'aménagement écosystémique vise à assurer que la composition et la structure de l'écosystème seront maintenues.

- *Greenpeace rappelle que si le gouvernement veut réellement mettre en place un aménagement durable des forêts, dans une approche écosystémique, il doit d'abord s'assurer qu'une équipe de scientifiques, indépendante et crédible, soit utilisée pour définir les proportions et les territoires sous conservation, sous aménagement écosystémique et sous aménagement intensif.*

5.6 La certification forestière

La certification est fréquemment utilisée pour offrir aux consommateurs un processus d'évaluation externe de bonne gestion forestière. Selon le document de travail, toutes les entreprises d'aménagement travaillant en forêt publique devraient se soumettre à un exercice de certification. Trois organismes de certification sont reconnus au Québec, le CSA, le SFI et le FSC. Or, seule la certification FSC est reconnue par la majorité des organisations écologistes à travers le monde.

La certification FSC est la plus rigoureuse sur le plan environnemental. Sous cette certification, les coupes forestières sont contraintes à de stricts critères sociaux et environnementaux et un suivi du cycle de production jusqu'aux consommateurs est assuré.^{iv} Une analyse exhaustive des normes de certification forestière, effectuée récemment par la firme de consultants indépendants ÉEM, met en évidence les forces de la certification FSC et les faiblesses des certifications CSA et SFI.^v

À la lecture de cette étude, on apprend que la certification FSC est plus rigoureuse puisque toutes les sociétés forestières engagées envers la norme doivent se conformer aux mêmes exigences environnementales adaptées à leur contexte biogéographique. De plus, la norme boréale FSC a été définie par des experts indépendants et s'assure que la compagnie doit se conformer à des exigences de performance élevées en matière d'aménagement écosystémique, d'évaluation environnementale et de suivi, en plus de protection des valeurs sociales et autochtones. Par ailleurs, le processus FSC est beaucoup plus transparent que le CSA. Par exemple, les constatations et demandes d'action correctives émises par le comité de suivi CSA ne sont pas rendues publiques. Enfin, plusieurs critères

au cœur de la certification FSC et qui sont fondamentaux pour la préservation de la biodiversité sont tout simplement absents de la norme CSA. Cette norme ne tient pas compte des espèces menacées et ne favorise pas la protection des forêts à haute valeur de conservation. De plus, la norme CSA permet la conversion de forêt naturelle en plantation et l'utilisation d'arbres modifiés génétiquement.

Ainsi, quand le gouvernement entend « encourager la promotion de bois, de matériaux écologiques par excellence, en partenariat avec le plus de décideurs et de promoteurs possibles », il devrait considérer la certification FSC comme étant l'outil le plus approprié pour y parvenir, tant sur la scène locale, qu'internationale. Enfin, il ne faut pas ignorer le volet économique lié aux différentes certifications. La longue liste de clients, ici comme ailleurs, qui donne la préférence à la certification FSC témoigne d'une tendance marquée dont le Québec devrait profiter afin d'être concurrentiel dans des marchés de plus en plus exigeants sur le plan environnemental. Peut-on en dire autant de CSA, de SFI?

- ***Greenpeace est d'avis que le gouvernement devrait donner la préférence à la certification FSC quand viendra le temps d'exiger aux sociétés d'aménagement et aux entreprises d'aménagement la réalisation des interventions forestières certifiées.***

5.7 Changements climatiques et aires de captation de carbone

Le gouvernement libéral a adopté, en 2006, un plan de lutte aux changements climatiques, nommé *Plan d'action 2006-2012, Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir*^{vi}. À l'égard des forêts et de la gestion forestière, une des actions additionnelles du plan suggère de « déterminer la vulnérabilité des forêts québécoises et du secteur forestier aux changements climatiques et d'intégrer les effets anticipés de ces changements dans la gestion forestière. »

Or, ni le *Livre vert*, ni le document de travail ne proposent des mesures additionnelles de protection qui offrent pourtant la possibilité de maintenir le carbone stocké dans l'écosystème. De plus, on ne tient absolument pas compte du fait que les coupes forestières et le développement engendrent des émissions importantes de GES, que près de 84 % du carbone en forêt boréale se trouve dans le sol^{vii} et que la conservation des territoires intacts est une mesure très efficace de préserver des réservoirs considérables de carbone.

- ***Greenpeace est d'avis que le gouvernement doit mettre en réserve dès maintenant de vastes territoires de forêts intactes, dans le but de créer de vastes aires protégées, interconnectées, permettant la migration des espèces pour permettre une meilleure adaptation aux changements climatiques.***

5.8 Biomasse forestière

Greenpeace n'est pas en désaccord avec la possibilité d'utiliser la biomasse forestière pour la fabrication d'éthanol cellulosique de 2e génération. Par contre, Greenpeace entrevoit deux dangers potentiels quant au développement d'énergie à partir de la biomasse forestière.

- 1- Le retrait de la majorité des débris ligneux (tiges, branches, etc.) sur les territoires de coupes forestières qui augmentera la dégradation et l'appauvrissement du sol.
- 2- L'augmentation des coupes forestières en forêt intacte pour subvenir à la demande d'énergie produite à partir de la biomasse forestière.

Position générale de Greenpeace sur les bioénergies^{viii}

Greenpeace considère que la bioénergie peut jouer un rôle non négligeable dans la lutte aux changements climatiques. Il ne faudrait cependant pas croire que la bioénergie représente une solution miracle au problème de l'utilisation non durable de l'énergie. Son utilisation doit absolument s'accompagner de mesures politiques et sociales afin de réduire la consommation d'énergie et d'augmenter l'efficacité énergétique.

- *Greenpeace recommande au gouvernement de permettre la production des bioénergies ou biocarburants à partir de cultures qui :*
 - *Ne causent pas de dommages aux écosystèmes intacts;*
 - *Ne menacent pas la biodiversité;*
 - *Ne se font pas avec des espèces invasives;*
 - *Préservent la santé biologique des sols et ne les exposent pas à l'érosion;*
 - *Conservent les ressources en eaux.*

6. Conclusion

En terminant, Greenpeace croit que la démarche du gouvernement du Québec visant à réformer, actualiser et améliorer la gestion forestière est essentielle. Cependant, le projet de réforme tel que présenté actuellement ne permet pas de garantir le maintien de l'intégrité des écosystèmes forestiers, la préservation des forêts intactes ou encore de garantir des emplois durables dans ce secteur pour les générations à venir. À notre avis, le gouvernement devra changer de paradigme pour rétablir la confiance des citoyens et pour obtenir la reconnaissance souhaitée sur la scène internationale. Le gouvernement devrait, selon Greenpeace, voir à combler les manques rapidement faute de quoi il risque de compromettre encore plus notre économie.

i SNAP, Mémoire présenté au Bureau d'audience publiques sur l'environnement, Consultation du public sur les aires protégées, Aires protégées des Monts Groulx et de l'Île René Levasseur, Juin 2003, p. 10.

ii Ibid

iii Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, Rapport, décembre 2004, p. 47

iv <http://www.fsc-bc.org/about.htm>

v Environmental Paper Procurement, Review of Forest Certification Schemes in Canada. ÉEM (2007)

vi http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/plan_action/2006-2012_fr.pdf

vii M.J. Apps, W.A. Kurz, R.J. Luxmoore, L.O. Nilsson, R.A. Sedjo, R. Schmidt, L.G. Simpson, and T.S. Vinson (1993). Boreal forests and tundra. *Water, Air, and Soil Pollution* 70, 39-53.

viii Mémoire de Greenpeace déposé à la caaaq, juin 2007.

<http://www.greenpeace.org/raw/content/canada/fr/documents-et-liens/documents/memoire-caaaq-ethanol.pdf>